

Ville d'Allauch

Permis de conduire et Carte grise

Depuis 2017, les démarches relatives aux demandes de délivrance des **permis de conduire et des certificats d'immatriculation** ne s'effectuent plus en mairie, mais elles sont à déposer **uniquement en ligne, 24h/24 et 7j/7**, via les sites suivants, mis en place par le Ministère de l'Intérieur :

<https://www.service-public.fr/> 

OU

<https://ants.gouv.fr> 

OU

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Mes-teleservices> 

Les télé-procédures Permis de conduire ANTS

Qu'il s'agisse

- en lien avec votre école de conduite, de l'inscription au permis de conduire ou
- de votre demande de permis de conduire sécurisé, toutes les démarches sont désormais disponibles en ligne sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> 

L'ensemble des éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée, les données d'état civil, la photo, la signature ainsi que les pièces justificatives.

Les démarches pour la carte grise

La totalité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le seul site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> 



MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h